

## COMMUNE DE SERVAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-30

**L'an deux mil vingt-six**

**Le vingt-trois avril**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

**Présents :** Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

**Excusé :** /

**Secrétaire de séance :** Vanessa BRET

Date de Convocation : 16 avril 2026

### **OBJET : ADMR – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'Association ADMR de Saint-Denis-les-Bourg a pour mission de permettre aux habitants des communes de vivre chez eux le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Son action, outre l'aide-ménagère, est un rempart contre l'isolement social.

L'Association, aidant 6 foyers dont 1 couple sur la Commune de Servas, sollicite une subvention pour lui permettre :

- De maintenir un tarif accessible pour les familles les plus modestes,
- Financer des actions de prévention (ateliers mémoire, gym douce) pour les administrés,
- Assurer la coordination de proximité indispensable à la sécurité des bénéficiaires.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 12 février 2026,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 € par foyer aidé, soit un montant total de 300 € à l'Association ADMR de Saint-Denis-les-Bourg,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget primitif.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

